

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 11
Absent : 1
Pouvoir : 1
Votants : 12

Date de convocation : 08.06.2017

Affichage du compte-rendu : 22.06.2017

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice	BOIVENT Amand	GARNIER Bastien
GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick	HARDÉ Séverine
ROUHAUD J-François	TURMEL Catherine	

Absent excusé : DERoyer Christophe (pouvoir à B. Garnier)

Secrétaire de séance : TURMEL Catherine

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Voirie/espaces verts :

- Programme 2017 de voirie : validation du programme et lancement de la consultation des entreprises de travaux
- Mise en place d'une gestion différenciée de l'entretien des espaces verts - stagiaire

2. Aménagement de l'accès au cimetière : lancement consultation entreprises travaux

3. Résidence Les Jardins du Fournil : choix du maître d'œuvre

4. Lotissement des Tilleuls : avenant au marché Jourdanière Lot 3

5. Etude expertise secteur Coglais/Vigne : suite réunion publique

6. Fougères Agglomération : compte-rendu

7. Rapport sur les décisions du maire prise par délégation du conseil municipal

8. Questions diverses :

- Renouvellement contrat gaz salle multifonctions
- Infos diverses

9. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 11.05.2017 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. VOIRIE / ESPACES VERTS

Programme 2017 de voirie : lancement de la consultation des entreprises de travaux

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à la voirie, présente au conseil, le programme d'entretien de la voirie 2017, notamment en enrobé à froid, validé par la commission voirie, les 19 mai et 12 juin dernier. Il propose de lancer la procédure adaptée de consultation des entreprises, sur la base du dossier établi par le maître d'œuvre, Técam, dans la limite des crédits prévus au budget.

Le conseil municipal,

Vu les crédits prévus au budget 2017,

Et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- de lancer la procédure adaptée de consultation des entreprises de travaux pour le programme de voirie 2017
- autorise M le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur Perrier précise que ces travaux pourraient commencer dès septembre.

Concernant les travaux 2016, Monsieur Perrier indique qu'en raison notamment de la chaleur, des chemins vont devoir être repris car l'enduit bicouche ne tient pas. Le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise ELB de reprendre ces travaux.

Mise en place d'une gestion différenciée d'entretien des espaces verts

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué aux espaces verts expose que lors de la visite du SMPBC sur la commune, il a été évoqué l'idée de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts sur la commune en accompagnement du changement des pratiques d'entretien (fin de l'utilisation des produits phyto). La gestion différenciée consiste à mettre en place des protocoles d'entretien adaptés au site paysager.

Monsieur Perrier propose que ce projet soit élaboré dans le cadre d'un stage d'une durée d'environ 15 jours au mois de septembre, en collaboration avec l'agent technique chargé des espaces verts. Une convention de stage pourra être validée avec le SMPBC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet et autorise monsieur le maire à signer la convention de stage et tous les actes se rapportant à cette affaire.

2. AMENAGEMENT DE L'ACCES AU CIMETIERE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de lancer la consultation des entreprises de travaux sur la base du dossier élaboré par le maître d'œuvre pour la sécurisation de l'entrée et de la sortie de l'accès au cimetière par la RD18. Il indique qu'une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 4 000 euros a été accordée à la commune pour ce projet.

Le conseil municipal,

Vu les crédits prévus au budget 2017,

Et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- de lancer la procédure adaptée de consultation des entreprises de travaux pour le projet d'aménagement de l'accès du cimetière par la RD 18
- autorise M le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

3. Résidence les Jardins du fournil : choix du maître d'œuvre

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse de la commission urbanisme-aménagement qui s'est réunie, avec le bureau municipal, le 13 juin, suite à la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un nouveau lotissement communal. 19 dossiers de consultation ont été retirés, 4 offres ont été reçues dans les délais.

Chaque offre présente une équipe regroupant l'ensemble des compétences demandées, à savoir compétence VRD, paysager et un architecte pour l'élaboration du Projet Architectural Paysager et Environnemental (PAPE) obligatoire pour les permis d'aménager déposés à compter du 1^{er} mai 2017 concernant un lotissement d'une surface supérieure à 2 500 m² (Décret n°2017-252 du 27 février 2017).

La position stratégique de ce lotissement (situé entre le cœur de bourg à forte densité et les autres lotissements communaux plus "classiques"), ainsi que les obligations de densification d'urbanisation, obligeront le conseil municipal à travailler étroitement avec le maître d'œuvre retenu, sur le type d'habitat que la commune souhaite valider.

Au vu du classement d'offres effectué au regard des critères d'attribution fixés dans le règlement de la consultation, et après avoir demandé la confirmation du prix de l'offre au candidat, la commission propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle de Tecam (35-Fougères) pour un forfait de rémunération s'élevant à 17 860, 00 € HT soit 21 432, 00 € TTC et 640, 00 € HT soit 768, 00 € TTC pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (consultation géomètre et coordonnateur SPS).

M. Rouhaud indique ne pas participer au vote. Votants : 11

Le conseil municipal,

Considérant le rapport de la commission urbanisme - aménagement

Et après en avoir délibéré DECIDE par 11 voix pour

- De retenir l'offre de Tecam s'élevant à 17 860, 00 € HT soit 21 432, 00 € TTC pour la mission de base et 640, 00 € HT soit 768, 00 € TTC pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (*consultation géomètre et coordonnateur SPS*).
- Et autorise monsieur le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

4. Lotissement des Tilleuls - avenant 1 marché Espaces verts LOT 3

Monsieur le maire présente l'avenant n°1 au marché de l'entreprise Jourdanière (LOT 3 espaces verts) en raison de travaux qui ne seront pas réalisés, à sa demande pour des raisons de sécurité, au niveau de l'aménagement d'un espace d'observation (ponton bois + garde de corps) de la zone naturelle protégée situé à l'Ouest du lotissement.

Montant initial du marché : 40 386, 00 € HT

Avenant 1 : - 12 381, 00 € HT

Montant du marché après avenant 1 : 28 005, 00 € HT

le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité

- D'accepter l'avenant en moins-value du marché Jourdanière (lot 3 : espaces verts)
- Et autorise monsieur le maire à signer l'avenant au marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5. Etude expertise : suite de la réunion publique

Monsieur le maire invite les conseillers à faire part de leurs observations suite à la réunion publique qui a eu lieu le mercredi 07 juin. Les élus regrettent le peu de personnes présentes (une dizaine seulement). Peu de remarques ont été formulées sur ce projet, qui semble bien perçu dans son ensemble.

Monsieur le maire indique qu'il convient à présent de valider le scénario et de planifier les étapes de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- De valider le scénario (*sans la proposition de monsieur le maire de positionner le plateau surélevé de la voie transversale jusqu'à la boulangerie*)
- De commencer cette opération par la réalisation de la voie transversale reliant la rue du Coglais à la rue de la Vigne.

La question de solliciter le Préfet pour obtenir une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du terrain situé en emplacement réservé n° 35 au PLU est discutée. Monsieur le maire propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

Sur la revitalisation du commerce : monsieur Perrier informe le conseil avoir programmé une réunion lundi 26 juin avec les services de Fougères Agglomération et du Département, le boulanger et le propriétaire des murs de la boulangerie, afin de faire le point sur ce qui peut être fait en faveur du maintien de ce commerce.

6. FOUGERES AGGLOMERATION

CR du Conseil communautaire : pas de nouveau CR depuis le 13/02/2017

7. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré YH139 (résid. Du prieuré)

8. QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement du contrat de fourniture de gaz pour la salle des fêtes

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le contrat de fourniture de gaz de la salle multifonction avec Engie (ex GDF), le contrat arrivant à échéance le 31/07/2017.

Le montant prévisionnel pour l'année se détaille ainsi :

Abonnement : 193.82 € par an

Prix de la consommation : 39.05 €/MWh soit 0,03905 Eur/kWh

Quantité annuelle prévisionnelle : 86 MWh

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'accepter l'offre d'Engie (ex-Gdf) de fourniture gaz pour la salle multifonctions, d'une durée de 3 ans du 01/08/2017 au 31/07/2020.
- et autorise monsieur le maire à signer le contrat

Infos diverses

- ✓ Les permanences du 2nd tour des élections législatives sont validées
- ✓ Le CR de l'AG de l'ADMR est à la disposition des élus
- ✓ Eolienne : rdv du maire avec un porteur de projet le 21/06 à 14h30.
- ✓ Citéos effectue actuellement l'entretien préventif de l'éclairage public

9. QUESTIONS OUVERTES

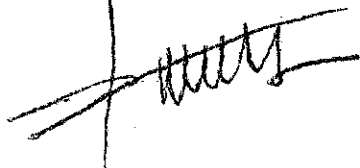
Mme Hardé demande si le terrain communal mitoyen de sa propriété peut être entretenu.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le maire

Catherine TURMEL



Jean-Pierre HARDY

